

Journals

No. 137

Monday, December 5, 1994

11:00 a.m.

Journaux

N^o 137

Le lundi 5 décembre 1994

11h00

PRAYERS

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 11:06 a.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion, as amended, of Mr. Manning (Calgary Southwest), seconded by Mr. Speaker (Lethbridge),—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of amending the Canada Student Financial Assistance Act to include an income contingent loan repayment system in order to:

(a) reduce the cost to tax payers of financing post-secondary education by reducing the number and dollar amounts of loans defaulted upon, by charging accumulated interest, rather than simple interest on defaulted loans, and by reducing the number and dollar amounts of collection fees for defaulted loans;

(b) allow post-secondary students greater flexibility and fairness in financing their education through extended loan repayment periods based on a fixed percentage of individual income;

(c) ensure that post-secondary institutions in Canada receive the funding necessary to maintain the high quality of services they presently provide. (*Private Members' Business M-291*)

The debate continued.

Pursuant to Standing Order 93, the time provided for consideration of Private Members' Business expired and the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the *Order Paper*.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-51, An Act to amend the Canada Grain Act and respecting certain regulations made pursuant to that Act, as reported by the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food without amendment.

PRIÈRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 11h06, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion, telle que modifiée, de M. Manning (Calgary Sud-Ouest), appuyé par M. Speaker (Lethbridge),—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants de façon à y inclure un système de remboursement des prêts variant selon le revenu, afin de:

a) diminuer pour les contribuables le coût de l'éducation postsecondaire en réduisant la quantité et la valeur des prêts non remboursés, en imposant des intérêts composés plutôt que des intérêts simples sur les prêts non remboursés et en réduisant la quantité et la valeur des comptes de perception des prêts en question;

b) traiter avec plus d'équité et de souplesse les étudiants du postsecondaire en leur accordant pour le remboursement de leurs frais d'instruction des périodes plus longues établies selon un pourcentage fixe du revenu individuel;

c) veiller à ce que les maisons d'enseignement postsecondaire du Canada reçoivent les fonds dont elles ont besoin pour maintenir la haute qualité des services qu'elles assurent à l'heure actuelle. (*Affaires émanant des députés M-291*)

Le débat se poursuit.

Conformément à l'article 93 du Règlement, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et concernant certains règlements pris en vertu de celle-ci, dont le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a fait rapport sans amendement.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1—Motion No. 1

Group No. 2—Motions Nos. 2, 4 and 5

Group No. 3—Motions Nos. 3, 7 and 8

Group No. 4—Motion No. 6

Group No. 1.

Mr. Chrétien (Frontenac), seconded by Mr. Lefebvre (Champlain), moved Motion No. 1,—That Bill C-51, in Clause 2, be amended by replacing lines 42 to 45, on page 2, with the following:

“4.(1) The Governor in Council, on the recommendation of the committee of the House of Commons that normally considers agricultural matters, shall designate one of the commissioners to be chief commissioner and another commissioner to be assistant chief commissioner.”

Debate arose on the motion in Group No. 1.

The question was put on Motion No. 1 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 2

Mr. Althouse (Mackenzie), seconded by Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), moved Motion No. 2,—That Bill C-51, in Clause 12, be amended by replacing lines 37 and 38, on page 6, with the following:

“et or receipt relates within one hundred and eighty days after the day on which”.

Mr. Althouse (Mackenzie), seconded by Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), moved Motion No. 4,—That Bill C-51, in Clause 19, be amended by replacing line 9, on page 11, with the following:

“grain in a licensed primary elevator, licensed terminal elevator or li”.

Mr. Althouse (Mackenzie), seconded by Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), moved Motion No. 5,—That Bill C-51, in Clause 22, be amended by replacing lines 33 to 40, on page 11, with the following:

“81. (1) With respect to the purchase of western grain from the producer of that grain, every licensed grain dealer shall, at the prescribed time and in the prescribed manner,

(a) issue a grain receipt, elevator receipt or cash purchase ticket stating the grade name, grade and dockage of the grain, and immediately provide it to the producer, or

(b) where no Canada Grade name is applicable to the grain, issue a grain receipt, elevator receipt or cash purchase ticket stating the type of grain by name, value of the grain and dockage of the grain, and immediately provide it to the producer.”

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes:

Groupe n° 1—Motion n° 1

Groupe n° 2—Motions nos 2, 4 et 5

Groupe n° 3—Motions nos 3, 7 et 8

Groupe n° 4—Motion n° 6

Groupe n° 1

M. Chrétien (Frontenac), appuyé par M. Lefebvre (Champlain), propose la motion n° 1,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 2, par substitution, aux lignes 42 à 44, page 2, de ce qui suit:

«4.(1) Le gouverneur en conseil désigne, sur la recommandation du comité de la Chambre des communes habituellement chargé des questions relatives à l'agriculture, le président et le vice-président parmi les commissaires.»

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 1.

La motion n° 1 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n° 2

M. Althouse (Mackenzie), appuyé par M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), propose la motion n° 2,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 12, par substitution, aux lignes 32 et 33, page 6, de ce qui suit:

«a) moins de cent quatre-vingts jours après la livraison au titulaire».

M. Althouse (Mackenzie), appuyé par M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), propose la motion n° 4,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 19, par substitution, à la ligne 13, page 11, de ce qui suit:

«ké dans une installation primaire, une installation terminale ou de».

M. Althouse (Mackenzie), appuyé par M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), propose la motion n° 5,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 22, par substitution, aux lignes 38 à 46, page 11, de ce qui suit:

«81. (1) Tout négociant en grains titulaire de licence établit, pour l'achat de grain de l'Ouest auprès du producteur de celui-ci, selon les modalités de temps et autres modalités réglementaires:

a) soit un accusé de réception, un récépissé ou un bon de paiement faisant état du grade du grain, de son appellation de grade et des impuretés qu'il contient et le délivre sans délai au producteur;

b) soit, si aucune appellation de grade canadienne ne s'applique au grain, un accusé de réception, un récépissé ou un bon de paiement faisant état de l'espèce de grain, par précision de son nom, de sa valeur et des impuretés qu'il contient et le délivre sans délai au producteur.»

Debate arose on the motions in Group No. 2.

The question was put on Motion No. 2 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 4 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 5 and it was negatived on division.

Group No. 3

Mr. Benoit (Vegreville), seconded by Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), moved Motion No. 3,—That Bill C-51, in Clause 13, be amended by adding after line 15, on page 8, the following:

“49.2 (1) A person who proposes to operate a primary or process elevator or carry on business as a grain dealer without being licensed under this Act may apply to the Commission to be exempted by order under paragraph 117(b) from the requirement to be licensed.

(2) Unless the Commission has reason to believe that the elevator is not suited to handling grain or that the person is not a suitable person to carry on business as a grain dealer, the Commission shall make an order under paragraph 117(b) exempting the person from the requirement to be licensed.

(3) A person who is exempted from being licensed under subsection (2) shall display prominently a statement in the prescribed form that the person is not licensed under the Canada Grain Act to operate an elevator or carry on business as a grain dealer

(a) at every place of business operated by that person at which a contract for the delivery of grain may be executed;

(b) at every place where grain may be delivered to the person as an elevator operator or grain dealer; and

(c) on every document that is, relates to or solicits a contract to deliver or handle grain.

(4) Section 83 does not apply to a person who is exempted from being licensed under subsection (2).”

Mr. Benoit (Vegreville), seconded by Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), moved Motion No. 7,—That Bill C-51, in Clause 33, be amended by deleting lines 9 to 15, on page 15.

Mr. Benoit (Vegreville), seconded by Mr. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), moved Motion No. 8,—That Bill C-51 be amended by deleting Clause 34.

Debate arose on the motions in Group No. 3.

The question was put on Motion No. 3 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

La motion n° 2 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 4 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 5, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

Groupe n° 3

M. Benoit (Végréville), appuyé par M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), propose la motion n° 3,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 13, par adjonction, après la ligne 16, page 8, de ce qui suit:

«49.2 (1) Toute personne qui se propose d'exploiter une installation primaire ou une installation de transformation ou de faire profession de négociant en grains, sans être titulaire d'une licence conformément à la présente loi, peut demander à la Commission d'être exemptée en vertu de l'alinéa 117b) de l'obligation d'être titulaire d'une licence.

(2) A moins qu'elle n'ait des raisons de croire que le silo est impropre à la manutention du grain ou que la personne est inapte à exercer la profession de négociant en grains, la Commission délivre, conformément à l'alinéa 117b), une ordonnance soustrayant la personne à l'obligation d'être titulaire d'une licence.

(3) Une personne soustraite à l'obligation d'être titulaire d'une licence en application du paragraphe (2) affiche bien en vue une déclaration en la forme prescrite énonçant qu'elle n'est pas titulaire d'une licence en vertu de la Loi sur les grains du Canada l'autorisant à exploiter un silo ou à exercer la profession de négociant en grains:

a) à toutes ses places d'affaires où elle peut conclure un contrat pour la livraison de grain;

b) à tout endroit où elle peut prendre livraison de grain à titre d'exploitant d'un silo ou de négociant en grains;

c) sur tout document qui constitue un contrat de livraison ou de manutention de grains, a trait à un tel contrat ou sollicite un tel contrat.

(4) L'article 83 ne s'applique pas à une personne soustraite à l'obligation d'être titulaire d'une licence en application du paragraphe (2).»

M. Benoit (Végréville), appuyé par M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), propose la motion n° 7,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 33, en retranchant les lignes 10 à 16, page 15.

M. Benoit (Végréville), appuyé par M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), propose la motion n° 8,—Qu'on modifie le projet de loi C-51 en supprimant l'article 34.

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 3.

La motion n° 3 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

The question was put on Motion No. 7 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division, which also applies to Motion No. 8, was deferred.

Group No. 4

Mr. Althouse (Mackenzie), seconded by Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), moved Motion No. 6,—That Bill C-51, in Clause 25, be amended:

(a) by replacing line 16, on page 12, with the following:

“84. (1) Except with the written permission of”; and

(b) by adding after line 24, on page 12, the following:

“(2) Except with the written permission of the Commission or in accordance with prescribed terms and conditions, no public carrier shall transport grain unless it has first been weighed, the dockage established and the quality designated.”

Debate arose on the motion in Group No. 4.

The question was put on Motion No. 6 and it was negatived on division.

The House proceeded to the taking of the deferred recorded divisions at report stage of Bill C-51, An Act to amend the Canada Grain Act and respecting certain regulations made pursuant to that Act, as reported by the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food without amendment.

Pursuant to Standing Order 45(5)(a), the recorded divisions were further deferred until Tuesday, December 6, 1994, at 5:30 p.m.

INTERRUPTION

At 1:35 p.m., by unanimous consent, the sitting was suspended.

At 2:00 p.m., the sitting resumed.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Rock (Minister of Justice and Attorney General of Canada) laid upon the Table,—Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to petitions Nos. 351-0813 to 351-0815, 351-0849, 351-0856, 351-0857, 351-0859, 351-0860, 351-0981, 351-0990 to 351-0992, 351-1013, 351-1014, 351-1033, 351-1034, 351-1061, 351-1100, 351-1199, 351-1296, 351-1305, 351-1307, 351-1308, 351-1352, 351-1366, 351-1392 and 351-1404 concerning gun control.—Sessional Paper No. 8545-351-16F.

La motion n° 7 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal, qui s'appliquera aussi à la motion n° 8, est différé.

Groupe n° 4

M. Althouse (Mackenzie), appuyé par M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), propose la motion n° 6,—Qu'on modifie le projet de loi C-51, à l'article 25:

a) par substitution, à la ligne 24, page 12, de ce qui suit:

«84. (1) Sauf autorisation écrite de la Commis—»; et

b) par adjonction, après la ligne 31, page 12, de ce qui suit:

«(2) Sauf autorisation écrite de la Commission ou en conformité avec les modalités réglementaires, il est interdit à tout transporteur public de transporter du grain qui n'a pas d'abord été pesé, dont les impuretés n'ont pas été établies et dont la qualité n'a pas été spécifiée.»

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 4.

La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

La Chambre aborde les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et concernant certains règlements pris en vertu de celle-ci, dont le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a fait rapport sans amendement.

Conformément à l'article 45(5)(a) du Règlement, les votes par appel nominal sont de nouveau différés jusqu'au mardi 6 décembre 1994, à 17h30.

INTERRUPTION

À 13h35, du consentement unanime, la séance est suspendue.

À 14h00, la séance reprend.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada), dépose sur le Bureau,—Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions nos 351-0813 à 351-0815, 351-0849, 351-0856, 351-0857, 351-0859, 351-0860, 351-0981, 351-0990 à 351-0992, 351-1013, 351-1014, 351-1033, 351-1034, 351-1061, 351-1100, 351-1199, 351-1296, 351-1305, 351-1307, 351-1308, 351-1352, 351-1366, 351-1392 et 351-1404 au sujet du contrôle des armes à feu.—Document parlementaire n° 8545-351-16F.

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Rock (Minister of Justice and Attorney General of Canada) laid upon the Table,—Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to petitions Nos. 351–1349, 351–1351 and 351–1399 concerning the Divorce Act.—Sessional Paper No. 8545–351–5J.

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada), dépose sur le Bureau,—Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions n^{os} 351–1349, 351–1351 et 351–1399 au sujet de la Loi sur le divorce.—Document parlementaire n^o 8545–351–5J.

Mr. Manley (Minister of Industry) laid upon the Table,—Document entitled “Agenda: Jobs and Growth—Building a More Innovative Economy”.—Sessional Paper No. 8525–351–20.

M. Manley (ministre de l'Industrie) dépose sur le Bureau,—Document intitulé «Programme: emploi et croissance—L'innovation: la clé de l'économie moderne».—Document parlementaire n^o 8525–351–20.

STATEMENTS BY MINISTERS

Pursuant to Standing Order 33(1), Mr. Manley (Minister of Industry) made a statement.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

Conformément à l'article 33(1) du Règlement, M. Manley (ministre de l'Industrie) fait une déclaration.

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Irwin (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Ms. Marleau (Minister of Health), Bill C–60, An Act respecting an agreement between Her Majesty in right of Canada and the Pictou Landing Indian Band, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M^{me} Marleau (ministre de la Santé), le projet de loi C–60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Robichaud (Secretary of State (Agriculture and Agri–Food, Fisheries and Oceans)) for Mr. Goodale (Minister of Agriculture and Agri–Food), seconded by Ms. Marleau (Minister of Health), Bill C–61, An Act to establish a system of administrative monetary penalties for the enforcement of the Canada Agricultural Products Act, the Feeds Act, the Fertilisers Act, the Health of Animals Act, the Meat Inspection Act, the Pest Control Products Act, the Plant Protection Act and the Seeds Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)), au nom de M. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire), appuyé par M^{me} Marleau (ministre de la Santé), le projet de loi C–61, Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommendation (Pursuant to Standing Order 79(2))

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled “An Act to establish a system of administrative monetary penalties for the enforcement of the Canada Agricultural Products Act, the Feeds Act, the Fertilisers Act, the Health of Animals Act, the Meat Inspection Act, the Pest Control Products Act, the Plant Protection Act and the Seeds Act”.

Recommandation (Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi établissant un régime de sanctions administratives pécuniaires pour l'application de la Loi sur les produits agricoles au Canada, de la Loi relative aux aliments du bétail, de la Loi sur les engrais, de la Loi sur la santé des animaux, de la Loi sur l'inspection des viandes, de la Loi sur les produits antiparasitaires, de la Loi sur la protection des végétaux et de la Loi sur les semences».

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Hill (Prince George—Peace River), seconded by Mr. White (Fraser Valley West), Bill C-293, An Act to amend the Criminal Code (use of a firearm in the commission of or attempt at an offence), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Williams (St. Albert), one concerning abortion (No. 351-1488);
- by Mrs. Ur (Lambton—Middlesex), two concerning VIA Rail (Nos. 351-1489 and 351-1490) and one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1491);
- by Mr. Chrétien (Frontenac), two concerning voice mail (Nos. 351-1492 and 351-1493);
- by Mr. Collins (Souris—Moose Mountain), one concerning gun control (No. 351-1494), one concerning euthanasia (No. 351-1495), one concerning the Canadian Wheat Board (No. 351-1496) and one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1497);
- by Mr. Hanger (Calgary Northeast), one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1498), two concerning euthanasia (Nos. 351-1499 and 351-1500), one concerning abortion (No. 351-1501) and one concerning immigration (No. 351-1502);
- by Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands), one concerning the automation of lighthouses (No. 351-1503);
- by Mr. White (Fraser Valley West), one concerning euthanasia (No. 351-1504) and one concerning Japanese Canadians (No. 351-1505);
- by Mr. Gilmour (Comox—Alberni), one concerning sexual assault (No. 351-1506);
- by Mr. Adams (Peterborough), one concerning gun control (No. 351-1507);
- by Mr. Finlay (Oxford), one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1508) and one concerning the Criminal Code (common bawdy-house) (No. 351-1509);
- by Mr. Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe), two concerning abortion (Nos. 351-1510 and 351-1511), one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 351-1512), one concerning the prayer in the House of Commons (No. 351-1513) and two concerning euthanasia (Nos. 351-1514 and 351-1515).

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, as reported by the Standing Committee on Environment and Sustainable Development with amendments.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Hill (Prince George—Peace River), appuyé par M. White (Fraser Valley—Ouest), le projet de loi C-293, Loi modifiant le Code criminel (usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

- par M. Williams (St-Albert), une au sujet de l'avortement (n° 351-1488);
- par M^{me} Ur (Lambton—Middlesex), deux au sujet de VIA Rail (n^{os} 351-1489 et 351-1490) et une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1491);
- par M. Chrétien (Frontenac), deux au sujet des boîtes vocales (n^{os} 351-1492 et 351-1493);
- par M. Collins (Souris—Moose Mountain), une au sujet du contrôle des armes à feu (n° 351-1494), une au sujet de l'euthanasie (n° 351-1495), une au sujet la Commission canadienne du blé (n° 351-1496) et une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1497);
- par M. Hanger (Calgary—Nord—Est), une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1498), deux au sujet de l'euthanasie (n^{os} 351-1499 et 351-1500), une au sujet de l'avortement (n° 351-1501) et une au sujet de l'immigration (n° 351-1502);
- par M. Frazer (Saanich—Les Îles—du—Golfe), une au sujet de l'automatisation de phares (n° 351-1503);
- par M. White (Fraser Valley—Ouest), une au sujet de l'euthanasie (n° 351-1504) et une au sujet des Canadiens d'origine japonaise (n° 351-1505);
- par M. Gilmour (Comox—Alberni), une au sujet des agressions sexuelles (n° 351-1506);
- par M. Adams (Peterborough), une au sujet du contrôle des armes à feu (n° 351-1507);
- par M. Finlay (Oxford), une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1508) et une au sujet du Code criminel (maison de débauche) (n° 351-1509);
- par M. Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe), deux au sujet de l'avortement (n^{os} 351-1510 et 351-1511), une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 351-1512), une au sujet de la prière à la Chambre des communes (n° 351-1513) et deux au sujet de l'euthanasie (n^{os} 351-1514 et 351-1515).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dont le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a fait rapport avec des amendements.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1—Motions Nos. 1, 2 and 3

Group No. 2—Motion No. 4

Group No. 1

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), seconded by Mr. Althouse (Mackenzie), moved Motion No. 1,—That Bill C-56, in Clause 1, be amended by adding after line 11, on page 1, the following:

“(b.2) to ensure that projects likely to cause significant adverse environmental effects or public concern are publicly reviewed through a process of independent decision making.”

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), seconded by Mr. Althouse (Mackenzie), moved Motion No. 2,—That Bill C-56, in Clause 3, be amended by replacing lines 18 to 33, on page 2, with the following:

“(1.1) Where a report is submitted by a mediator or review panel, the responsible authority shall take a course of action consistent with the findings and recommendations in the report.

(1.2) Within 30 days of the public release of a report mentioned in subsection (1.1), the Governor in Council may, for the purpose of dealing with any or all of the findings or recommendations set out in the report

(a) require the mediator or review panel to clarify any of the findings or recommendations set out in the report; and

(b) substitute its own findings and recommendations for those of the report where it concludes that the findings or recommendations of the report are not in the public interest.

(1.3) Following a decision by the Governor in Council under subsection (1.2), the responsible authority shall take a course of action under subsection (1) that is consistent with the decision of the Governor in Council.”

Mr. Gilmour (Comox—Alberni), seconded by Mr. White (Fraser Valley West), moved Motion No. 3,—That Bill C-56, in Clause 3, be amended:

(a) by replacing line 22, on page 2, with the following:

“approval of the Governor in Council given by order in council, re-”; and

(b) by adding after line 33, on page 2, the following:

“(1.2) The order in council made under paragraph (1.1)(a) is exempt from the application of sections 3, 5 and 11 of the Statutory Instruments Act.”

Debate arose on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motion No. 1 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 2 and it was negatived on division.

The question was put on Motion No. 3 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes:

Groupe n° 1—Motions n°s 1, 2 et 3

Groupe n° 2—Motion n° 4

Groupe n° 1

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), appuyé par M. Althouse (Mackenzie), propose la motion n° 1,—Qu'on modifie le projet de loi C-56, à l'article 1, par adjonction, après la ligne 11, page 1, de ce qui suit:

«(b.2) de faire en sorte que les projets susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou de préoccuper grandement le public fassent l'objet d'un examen public de la part d'un organisme indépendant.»

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), appuyé par M. Althouse (Mackenzie), propose la motion n° 2,—Qu'on modifie le projet de loi C-56, à l'article 3, par substitution, aux lignes 17 à 24, page 2, de ce qui suit:

«(1.1) Une fois pris en compte le rapport du médiateur ou de la commission, l'autorité responsable prend alors la décision qui est compatible avec les conclusions et recommandations du rapport.

(1.2) Dans les trente jours suivant la communication au public d'un rapport visé au paragraphe (1.1), le gouverneur en conseil peut, à l'égard de toute conclusion ou recommandation énoncée dans le rapport:

a) soit exiger du médiateur ou de la commission qu'il clarifie toute conclusion ou recommandation énoncée dans le rapport;

b) soit substituer ses propres conclusions et recommandations à celles qui sont énoncées dans le rapport s'il estime que les conclusions ou les recommandations du rapport ne sont pas conformes à l'intérêt public.

(1.3) Après que le gouverneur en conseil a pris une décision conformément au paragraphe (1.2), l'autorité responsable prend, en vertu du paragraphe (1), la décision compatible avec celle du gouverneur en conseil.»

M. Gilmour (Comox—Alberni), appuyé par M. White (Fraser Valley—Ouest), propose la motion n° 3,—Qu'on modifie le projet de loi C-56, à l'article 3:

a) par substitution, à la ligne 20, page 2, de ce qui suit:

«l'agrément du gouverneur en conseil, sous forme de décret, qui»; et

b) par adjonction, après la ligne 24, page 2, de ce qui suit:

«(1.2) Le décret pris en application du paragraphe (1.1) est soustrait à l'application des articles 3, 5 et 11 de la Loi sur les textes réglementaires.»

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1.

La motion n° 1 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 2, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

La motion n° 3 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Group No. 2

Mr. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), seconded by Mr. Althouse (Mackenzie), moved Motion No. 4,—That Bill C-56 be amended by adding after new subclause 5(2) the following new Clause:

“5.1 The Act is amended by adding the following after section 59:

“59.1 (1) Every regulation that is proposed to be made under section 59 shall be laid before each House of Parliament at least twenty sitting days before the proposed effective date thereof.

(2) Where, within fifteen sitting days after a proposed regulation is laid before either House of Parliament under subsection (1), a motion for the consideration of that House to the effect that the proposed regulation not be approved, signed by no fewer than fifteen Senators or twenty Members of the House of Commons, as the case may be, is filed with the Speaker of the Senate or the House of Commons, as the case may be, the Speaker shall, within five sitting days of the filing of the motion, without debate or amendment put every question necessary for the disposition of the motion.

(3) Where a motion referred to in subsection (2) is adopted by both Houses of Parliament, the proposed regulations to which the motion relates may not be made, and the proposed regulation shall be referred to the committee of the House of Commons that normally considers environmental affairs for further consideration.

(4) Where Parliament dissolves or prorogues earlier than fifteen sitting days after a proposed regulation is laid before both Houses of Parliament under subsection (1) and a motion has not been disposed of under subsection (2) in relation to the proposed regulation in both Houses of Parliament, the proposed regulation may not be made.

(5) For the purposes of this section, “sitting day” means, in respect of either House of Parliament, a day on which the House sits.”

Debate arose on the motion in Group No. 2.

Mrs. Guay (Laurentides), seconded by Mr. Sauvageau (Terrebonne), moved the following amendment to Motion No. 4,—That Motion No. 4 be amended:

(a) in subclause (1), by replacing the words “each House of Parliament” with the following:

“the House of Commons”;

(b) in subclause (2),

(i) by replacing the words “either House of Parliament under subsection (1), a motion for the consideration of that House” with the following:

“the House of Commons under subsection (1), a motion for the consideration of the House”; and

(ii) by striking out the words “fifteen Senators or”, “the Senate or” and “, as the case may be.”;

Groupe n° 2

M. Taylor (The Battlefords—Meadow Lake), appuyé par M. Althouse (Mackenzie), propose la motion n° 4,—Qu'on modifie le projet de loi C-56 par adjonction, après le nouveau paragraphe 5(2), du nouvel article suivant:

«5.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 59, de ce qui suit:

«59.1 (1) Tout projet de règlement à prendre en vertu de l'article 59 est déposé devant chaque chambre du Parlement au moins vingt jours de séance avant la date prévue pour son entrée en vigueur.

(2) Dans le cas où une motion signée par au moins quinze sénateurs ou vingt députés, selon le cas, et visant à empêcher l'approbation du projet de règlement déposé en vertu du paragraphe (1), est remise dans les quinze jours de séance suivant son dépôt au président de la chambre concernée, celui-ci met au voix, dans les cinq jours de séance suivants, sans débat ni amendement toute question nécessaire pour disposer de la motion.

(3) Il ne peut être procédé à la prise du règlement ayant fait l'objet d'une motion adoptée par les deux chambres conformément au paragraphe (2). Le projet de règlement est alors déféré pour examen au comité de la Chambre des communes normalement chargé d'étudier les questions relatives à l'environnement.

(4) Il ne peut non plus y avoir prise du règlement lorsque le Parlement est dissous ou prorogé dans les quinze jours de séance suivant le dépôt du projet de règlement devant les deux chambres du Parlement conformément au paragraphe (1) et que la motion dont celui-ci fait l'objet aux termes du paragraphe (2) n'a pas encore été mise aux voix.

(5) Pour l'application du présent article, «jour de séance» s'entend, à l'égard de chaque chambre du Parlement, de tout jour où elle siège.»

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 2.

M^{me} Guay (Laurentides), appuyée par M. Sauvageau (Terrebonne), propose l'amendement suivant à la motion n° 4,—Qu'on modifie la motion n° 4:

a) au paragraphe (1), par substitution, aux mots «chaque chambre du Parlement», de ce qui suit:

«la Chambre des communes»;

b) au paragraphe (2), en supprimant les mots «quinze sénateurs ou», «,selon le cas,», et «concernée»;

(c) in subclause (3), by replacing the words “both Houses of Parliament” with the following:

“the House of Commons”;

(d) in subclause (4), by replacing each instance of the words “both Houses of Parliament” with the following:

“the House of Commons”; and

(e) in subclause (5), by replacing the words “either House of Parliament” with the following:

“the House of Commons”.

The debate continued on the motion in Group No. 2.

The question was put on the amendment to Motion No. 4 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The House proceeded to the taking of the deferred recorded divisions at report stage of Bill C-56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, as reported by the Standing Committee on Environment and Sustainable Development with amendments.

Pursuant to Standing Order 45(5)(a), the recorded divisions were further deferred until Tuesday, December 6, 1994, at 5:30 p.m.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), the following papers, deposited with the Clerk of the House, were laid upon the Table:

By Mr. MacAulay (Secretary of State (Veterans))—Statement on the Operations of the Returned Soldiers’ Insurance Act for the fiscal year ended March 31, 1994, pursuant to section 12 of the Act to amend the Returned Soldiers’ Insurance Act, Chapter 59, Statutes of Canada, 1951.—Sessional Paper No. 8560-351-228A. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs*)

By Mr. MacAulay (Secretary of State (Veterans))—Statement on the Operations of the Veterans Insurance Act for the fiscal year ended March 31, 1994, pursuant to subsection 18(2) of the Veterans Insurance Act, Chapter V-3, Revised Statutes of Canada, 1970.—Sessional Paper No. 8560-351-254A. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs*)

By Mr. Martin (Minister of Finance)—Communiqués issued by the Interim Committee of the International Monetary Fund, dated April 25 and October 2, 1994, and by the Development Committee of the International Bank for Reconstruction and

c) au paragraphe (3), par substitution, aux mots «les deux chambres», de ce qui suit:

«la Chambre des communes»;

d) au paragraphe (4), par substitution, aux mots «les deux chambres du Parlement», de ce qui suit:

«la Chambre des communes»; et

e) au paragraphe (5), par substitution, aux mots «chaque chambre du Parlement», de ce qui suit:

«la Chambre des communes».

Le débat se poursuit sur la motion du groupe n° 2.

L’amendement à la motion n° 4 est mis aux voix et, conformément à l’article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La Chambre aborde les votes par appel nominal différés à l’étape du rapport du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale, dont le Comité permanent de l’environnement et du développement durable a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l’article 45(5)(a) du Règlement, les votes par appel nominal sont de nouveau différés jusqu’au mardi 6 décembre 1994, à 17h30.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l’article 32(1) du Règlement, les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre:

Par M. MacAulay (secrétaire d’État (Anciens combattants))—Relevé relatif aux opérations découlant de la Loi sur l’assurance des soldats de retour au pays pour l’exercice terminé le 31 mars 1994, conformément à l’article 12 de la Loi modifiant la Loi de l’assurance des soldats de retour au pays, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951.—Document parlementaire n° 8560-351-228A. (*Conformément à l’article 32(5) du Règlement, renvoyé en permanence au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants*)

Par M. MacAulay (secrétaire d’État (Anciens combattants))—Relevé relatif aux opérations découlant de la Loi sur l’assurance des anciens combattants pour l’exercice terminé le 31 mars 1994, conformément à l’article 18(2) de la Loi sur l’assurance des anciens combattants, chapitre V-3, Lois révisées du Canada (1970).—Document parlementaire n° 8560-351-254A. (*Conformément à l’article 32(5) du Règlement, renvoyé en permanence au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants*)

Par M. Martin (ministre des Finances)—Communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international, en date du 25 avril et le 2 octobre 1994, et par le Comité de développement du Fonds monétaire international et

Development and the International Monetary Fund, dated April 26, 1994, pursuant to section 14 of the Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, Chapter 21, Statutes of Canada, 1991.—Sessional Paper No. 8560-351-464A. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Finance*)

de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en date du 26 avril 1994, conformément à l'article 14 de la Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, chapitre 21, Lois du Canada (1991).—Document parlementaire n° 8560-351-464A. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoyés en permanence au Comité permanent des finances*)

ADJOURNMENT

At 5:12 p.m., by unanimous consent, the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

AJOURNEMENT

À 17h12, du consentement unanime, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.